

L'an deux mille dix, le vingt sept avril à seize heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué en date du premier avril deux mille dix, s'est réuni en session ordinaire à Sahune, sous la Présidence d'Hervé RASCLARD :

Membres en exercice : 19
Membres titulaires présents ou représentés : 7
Pouvoirs : 3
Quorum atteint
Nombre de suffrages exprimés : 10

Présent(e)s

Marcel BAGARD,
Jean-Marie BERTRAND,
Jean-Pierre BUIX,

Gérard COUPON,
Bruno LAGIER,
Hervé RASCLARD,

Nicolas ROSIN

Pouvoirs

André AUBERIC à Nicolas ROSIN, Marc BONNARD à Hervé RASCLARD, Michel TACHE à Jean-Marie BERTRAND

Excusé(e)s

Objet : Choix du prestataire pour la réalisation d'un film sur l'éco-construction.

Par délibération N°15-2010, le Comité Syndical a autorisé le Président à lancer une consultation pour la réalisation d'un film sur l'éco-construction.

La consultation, effectuée conformément à la délibération 40-2007 du Comité Syndical fixant les démarches à suivre en cas de passation de marché public a été envoyée à 3 prestataires.

A la date de limite de remise des offres fixée par le cahier des charges, 3 prestataires ont répondu :

BLG Média	16 575 € TTC
Marque Déposée	11 960 € TTC
La boîte digitale	16 651 € TTC

Vu la réponse des trois prestataires,

Vu les critères de choix de l'offre la mieux disante par ordre de priorité :

- Capacité du candidat à réaliser la prestation ;
- Cohérence technique de l'offre ;
- Coût de la prestation.

Le Bureau, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de retenir l'offre faite par Marque Déposée, pour un montant de 11 960 € TTC (Onze mille neuf cent soixante euros TTC) et autorise le Président à signer tout acte relatif à cet engagement.

Pour extrait certifié conforme
Aux jours et an susdits
Le Président
Hervé RASCLARD